

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 14 juin 2024

La Préfecture de Loir-et-Cher, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Département de Loir-et-Cher lancent la Communauté 360 de Loir-et-Cher

*Un réseau d'acteurs pour faciliter le parcours de vie
des personnes en situation de handicap et de leurs proches.*

Une politique en faveur des personnes en situation de handicap et leurs aidants

Le contexte de création de la Communauté 360

La création des Communautés 360 a été annoncée par le Président de la République le 11 février 2020, lors de la Conférence Nationale du Handicap, **afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.**

La crise sanitaire a conduit au déploiement de ces communautés sous le format des « 360 Covid » dès juin 2020, afin de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes et leurs aidants notamment en termes d'accès aux soins et aux solutions de répit durant le premier confinement.

L'Association Pour Adultes et jeunes Handicapés (APAJH) 41 est l'animatrice de cette communauté pour le département du Loir-et-Cher. Les travaux avec l'ARS, le département (maison départementale de l'autonomie - MDA), l'APAJH et les différents acteurs sont en cours pour créer cette communauté.

Quelles sont les missions et les objectifs des communautés 360 ?

Les missions et objectifs sont :

- **Apporter des réponses** aux personnes en situation de handicap et leurs aidants via un numéro unique 0 800 360 360
- **Organiser des solutions concrètes** répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs aidants;
- **Repérer et accompagner les personnes sans solution ;**
- **Être un levier d'innovation** pour favoriser l'inclusion au sein de la société ;
- **Coordonner les acteurs** du territoire pour apporter des réponses concertées et éviter des ruptures de parcours.

Contacts presse :

ARS Centre-Val de Loire : *Emilie Bergevin, chargée de communication*

Tél. : 02 38 77 31 08 – 06 58 93 84 60 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Conseil départemental de Loir-et-Cher : *Flavien Cuperlier, attaché de presse*

Tél. : 02 54 58 54 60 – 06 75 71 23 10 / flavien.cuperlier@departement41.fr

Comment fonctionne concrètement la communauté 360 ?

- Un numéro unique : 0 800 360 360 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Une première réponse apportée par les professionnels de la maison départementale de l'autonomie (vivre autonome 41) en particulier sur l'accès aux droits.
- Une co-construction d'une réponse adaptée en fonction des questions posées entre les acteurs (APAJH 41, MDA, etc.).



Quels sont les acteurs de la Communauté 360 dans notre département ?

L'ensemble des acteurs locaux sont amenés à contribuer à la communauté 360 afin de co-construire des réponses variés et adaptées aux besoins de chaque personne en situation de handicap : accès aux droits, loisirs et activités physiques, prévention, école, travail, transports, logements, aides financières, etc.

Ils sont également force de proposition pour faire émerger de nouvelles solutions en remontant les besoins au préfet, au conseil départemental et à l'agence régionale de santé et qui copilotent ce dispositif via un comité territorial qui se réunit deux fois par an pour assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Les travaux se poursuivent pour rendre opérationnelle cette communauté sur le département. Après le lancement du 1^{er} comité territorial le 11 juin, un comité de pilotage est organisé le 12 juillet avec de nombreux acteurs visant à élaborer une feuille de route concertée pour faire communauté tous ensemble afin de répondre aux enjeux de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Contacts presse :

ARS Centre-Val de Loire : *Emilie Bergevin, chargée de communication*

Tél. : 02 38 77 31 08 – 06 58 93 84 60 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Conseil départemental de Loir-et-Cher : *Flavien Cuperlier, attaché de presse*

Tél. : 02 54 58 54 60 – 06 75 71 23 10 / flavien.cuperlier@departement41.fr